

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 3-2022

du 20 juin 2022

Procès-verbal de la séance 3-2022 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Youri Hanisch

Lundi 20 juin 2022 à 20h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers. Il salue le public et les représentants de Sonomix. Monsieur le Président passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	58
Excusées :	16
Retard :	-
Absents :	-
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	74

Le quorum de l'art. 59 du Règlement du Conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du Règlement.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour a été adressé aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le Règlement du Conseil communal. Monsieur le Président précise que le Bureau a été informé par la Municipalité que la réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Pilet & Consorts « Projet immobilier aux chemins de Perréaz et des Fleurs », qui figurait au point 13 de l'ordre du jour, doit être reportée à une séance ultérieure en raison de la procédure LATC en cours. En conséquence, Monsieur le Président propose de retirer le point 13 de l'ordre du jour. Le point 14 deviendrait donc le point 13, le point 15 deviendrait le point 14 et ainsi de suite. Monsieur le Président ajoute que le Bureau a également reçu une démission d'un membre de la Commission de gestion, dont il fera lecture au point correspondance. Il est nécessaire de nommer une ou un remplaçant à la Commission. Il propose également d'ajouter au point 8 « Elections », la lettre f d'un(e) membre à la commission de gestion.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 28 mars 2022

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu une opposition au préavis 04-2022 par courrier recommandé de la part de Verrey & Terrier Notaires, datée du 8 avril 2022. Il fait lecture du courrier :

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous écris au nom de Madame Liliane Bongard, propriétaire de l'immeuble situé à l'avenue de Florissant 5 à Prilly.

A la lecture du préavis susmentionné, plus précisément aux points 3.4 et 4.4 relatif à la réfection du sentier de Corminjoz, ainsi qu'au rapport de Commission rédigé par les différents membres du Conseil communal, ma cliente rejoint les conclusions relatives à ce poste et s'oppose fermement à cette réfection pour les raisons suivantes.

La hauteur de cette structure (34 cm. au-dessus du sol) représente une marche importante et difficilement accessible pour les personnes âgées. Le bruit que va émettre cette structure (caisse de résonance) n'est pas acceptable et va solliciter des plaintes des locataires. Il y a un risque de chute en accédant au portail en cas de marche manquée ou de glissade. Il est clair qu'une solution doit être trouvée pour minimiser au maximum les coûts que demande l'entretien de ce sentier. La question peut se poser quant à l'avenir de cette structure. En effet, le terrain accueillera probablement dans les prochaines années de nouvelles constructions qui demanderont réflexion. Est-ce que cette dépense est réellement nécessaire, en imaginant que ce plancher en bois soit remplacé dans le futur, selon le choix de l'urbanisme, par un petit chemin de liaison en dur ?

En vous remerciant par avance pour le temps que vous aurez consacré à la lecture de la présente, et en vous remerciant de bien vouloir prendre note de cette opposition, je vous présente Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.

Lionel Emery.

Par son objet, Monsieur le Président précise que la pétition échappe manifestement à la compétence du Bureau qui donc a décidé de la transmettre à l'autorité compétente, à savoir la Municipalité. Le bureau a informé les opposants de cette décision.

A ce courrier du 8 avril, la Municipalité a répondu comme suit en date du 17 juin 2022 :

Maître,

Nous revenons vers vous concernant votre courrier recommandé du 8 avril dernier relatif à l'objet cité en titre et qui nous a été transmis par le Bureau du Conseil communal. Nous vous informons que l'aménagement susmentionné sera soumis prochainement à l'enquête publique et vous pourrez dès lors faire opposition dans ce cadre-là.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

*Au nom de la Municipalité,
Le Syndic Alain Gillièron, la Secrétaire Isabelle Neuhaus Alghisi*

Monsieur le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu une pétition par courrier recommandé de la part des locataires de l'immeuble Florissant 5 à Prilly, datée du 15 avril 2022 dont il fait lecture :

Monsieur le Syndic,

Par la présente, les locataires de l'immeuble de Florissant 5 tiennent à s'opposer vigoureusement à la réfection prévue du sentier de Corminjoz qui longe l'arrière de leur bâtiment.

En marchant sur ce plancher en bois, les gens peuvent provoquer un bruit désagréable de tambour à cause de l'effet caisse de résonance, notamment la nuit. Aujourd'hui déjà, un groupe de passants qui parlent un peu fort ne se rendent pas bien compte de cet effet de résonance et peuvent réveiller les gens au sommeil un peu léger.

Un plancher en bois risque de devenir dangereux et provoquer des risques de chutes et des glissades en cas de pluie ou pire encore, par temps de gel.

L'accès du sentier depuis l'arrière de notre bâtiment sera rendu impossible pour les personnes âgées de l'immeuble ou pour les personnes avec des poussettes. Nous comprenons bien que l'entretien de ce sentier pose un problème à la commune lors de fortes pluies, par exemple, mais nous estimons qu'un plancher en bois surélevé ne fera que déplacer le problème.

Dans l'espoir que vous tiendrez compte de l'avis des habitants concernés, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Locataires de l'immeuble avenue Florissant 5.

Par son objet, l'opposition au préavis 04-2022, qui a été accepté par le Conseil communal, échappe également à la compétence du Bureau qui donc a décidé de la transmettre à l'autorité compétente, à savoir la Municipalité. Le Bureau a informé les pétitionnaires de cette décision.

A ce courrier du 15 avril, la Municipalité a répondu comme suit en date du 17 juin 2022 :

Madame, Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier recommandé du 15 avril dernier concernant l'objet cité en titre. Nous vous informons que l'aménagement susmentionné sera soumis prochainement à l'enquête publique et vous pourrez dès lors faire opposition dans ce cadre-là.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Au nom de la Municipalité,
Le Syndic Alain Gillièron, la Secrétaire Isabelle Neuhaus Alghisi.*

Monsieur le Président informe encore que le Bureau du Conseil communal a reçu la démission de Madame la Conseillère communale Elisa Meylan dont il fait lecture :

*Monsieur le président,
Mesdames les conseillères communales,
Messieurs les conseillers communaux,*

C'est avec regrets que je vous présente ma démission au poste de Conseillère communale de la ville de Prilly.

Il est fort probable que j'ai battu le record de brièveté à ce poste ! Néanmoins, je vous assure qu'il ne s'agit aucunement d'un manque d'engagement. J'ai en effet décidé de démissionner, projet qui n'était pas envisagé lors de ma candidature.

Je ne peux que vous remercier pour les quelques échanges que nous avons eus ! Cette brève période n'a fait que renforcer ma motivation à m'engager plus en politique.

À tous et toutes, mes meilleurs vœux pour cette législature !

Elisa Meylan

Monsieur le Président précise que la personne remplaçante ne pouvant être présente ce soir, son assermentation sera effectuée lors de la séance du 27 juin prochain.

Le Bureau a reçu un courriel de la part de Madame Isabelle Neuhaus Alghisi – Secrétaire Municipale à Prilly, en date du 7 juin 2022. Monsieur le Président en fait lecture :

Monsieur le Président,

Je reviens sur notre récente conversation relative à la capacité d'accueil dans les salles de Castelmont. Un rapport d'une société experte en protection et ingénierie incendie a relevé que selon les normes de protection incendie en vigueur (normes et directives à AEAI 2015), la capacité d'accueil à Castelmont doit être revue à la baisse avec un maximum de 20 personnes par salle, y compris pour la salle du Conseil communal. Différentes options existent pour remédier à cette problématique et consistent en des aménagements et des travaux sur le bâtiment. La Municipalité étudiera toutes les possibilités et cela passera vraisemblablement par un préavis municipal. Dans l'intervalle, le Conseil communal devrait continuer à siéger à la grande salle.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier et nous vous remercions de votre compréhension.

Dans l'intervalle, nous restons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

Isabelle Neuhaus Alghisi. Secrétaire municipale.

Pour terminer, Monsieur le Président annonce la démission de la Commission de gestion de Madame la Conseillère communale Geneviève Nosedà Guignard, dont il fait lecture :

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de la Commission de gestion (COGEST) avec effet au 30 juin 2022. Notre présidente de groupe du PSIG, Madame Patrizia Clivaz Luchez, vous transmettra un(e) candidat(e) lors de notre prochain Conseil communal.

Je profite de remercier l'ensemble des membres de la COGEST, ainsi que les présidents respectifs, Messieurs Antoine Reymond, Philippe Cretegnny et Toni Capuano pour leur accueil et confiance durant ces six dernières années.

Au plaisir de vous rencontrer lors de notre prochain Conseil,

Avec mes cordiales salutations.

Geneviève Nosedà Guignard

Monsieur le Président ajoute qu'il n'y a pas d'autres correspondances. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle que le Conseil se réunira une dernière fois avant la pause estivale, le lundi 27 juin, en vue d'aborder notamment les comptes 2021. La première séance, après les vacances d'été, aura lieu le 26 septembre 2022.

Monsieur le Président communique les résultats de l'élection du Conseil d'Etat du 10 avril 2022, second tour du scrutin :

Electeurs inscrits : 5'889

Cartes de vote reçues : 2'037

Taux de participation : 34.57%

Bulletins rentrés : 2'036

Bulletins non modifiés : 1'486

Bulletins blancs : 11
Bulletins nuls : 23
Bulletins valables : 2'013

Bulletins modifiés avec dénomination : 337
Bulletins modifiés sans dénomination : 179

Suffrages obtenus sur les bulletins :

Amarelle Cesla : 1'063
Borloz Frédéric : 900
Buffat Michaël : 773
Dittli Valérie : 845
Gorrite Nuria : 1'226
Moret Isabelle : 905
Ruiz Rebecca : 1'207
Venizelos Vassilis : 1'146
Voix éparses : 19

Monsieur le Président communique les résultats des votations fédérales du 15 mai 2022 :

Objet no 1 : Loi sur le cinéma (LCin)

Bulletins rentrés : 2'125
Blancs : 63
Nuls : 4
Valables : 2'058

Les Prillérannes et Prillérans ont dit OUI avec 1'600 voix soit à 77.75% et NON avec 458 voix soit 22.25%. Taux de participation 36.03%

Objet no 2 : Loi sur la transplantation

Bulletins rentrés : 2'125
Blancs : 34
Nuls : 8
Valables : 2'083

Les Prillérannes et Prillérans ont dit OUI avec 1'689 voix soit à 81.08% et NON avec 394 voix soit 18.92%. Taux de participation 36.03%

Objet no 3 : Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

Bulletins rentrés : 2'125
Blancs : 93
Nuls : 4

Valables : 2'028

Les Prillérannes et Prillérans ont dit OUI avec 1'416 voix soit à 69.82% et NON avec 612 voix soit 30.18%. Taux de participation 36.03%

Monsieur le Président ajoute que le bureau a représenté le Conseil communal lors de divers évènements, soit :

- Au repas de gala du 100^{ème} anniversaire du Football-Club Prilly-Sports le 17 juin 2022 ;
- Vincent Zodogome, vice-président, à l'assemblée générale 2022 de l'association famille Prilly / Jouxten-Mézery, le 18 mai 2022.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président demande si un membre de la Municipalité souhaite s'exprimer en relation avec les communications municipales no 2-2022.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) annonce un dépassement du crédit du préavis 21-2015 qui concernait le crédit d'étude pour l'exutoire intercommunal à Corminjoz, qui sera nommé à partir de maintenant la Galerie de Broye. Ce préavis prévoyait une dépense de CHF 450'000.00 pour des études qui devaient s'étaler jusqu'en 2017. Or, en 2022, les études ne sont toujours pas terminées. Ces études ont été plus longues que prévues et ont donc coûté plus cher. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas tout à fait terminées et personne ne connaît le montant exact du dépassement final. Madame la Conseillère précise que les dépenses sont actuellement d'environ CHF 630'000.00. La Municipalité a reçu environ CHF 160'000.00 de subventions, ce qui implique un dépassement net pour l'instant d'une dizaine de milliers de francs. La régularisation du préavis interviendra en principe en même temps que le crédit d'ouvrage, pour cet important ouvrage que la commune devra entreprendre les prochaines années.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) rappelle qu'il y a deux marchés à Prilly. Le traditionnel marché du vendredi matin, auquel s'est ajouté récemment celui du mardi en fin d'après-midi. La Municipalité encourage vivement le Conseil communal à soutenir les deux marchés, qui offrent des produits locaux de qualité. Cela permet aussi de soutenir l'économie locale, puisque tous les stands sont des petites entreprises locales. C'est aussi une façon de limiter l'impact environnemental, puisqu'il y a en général moins de déchets. Ces produits ont fait moins de kilomètres, etc., avec de produits sains, permettant ainsi de préparer les meilleures recettes. La Municipalité a besoin que les deux marchés fonctionnent et accueillent un maximum de public.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) rappelle que depuis octobre 2021, le parking du centre COOP est fermé le soir en raison des incivilités. La Municipalité a négocié avec la direction de la COOP afin de trouver une solution à ce problème. Début avril, la Municipalité a été sollicitée par le Centre islamique pour l'ouverture du parking durant la nuit, le mois du Ramadan, notamment en raison des prières spécifiques à la communauté musulmane. La Municipalité a négocié et rencontré la direction de la COOP et le Centre islamique. La Municipalité a pu obtenir l'ouverture du parking du centre COOP jusqu'à 23h00, durant le mois de mai.

Ensuite, profitant de cette expérience qui s'est très bien passée, la Municipalité a réorganisé une rencontre avec la direction de la COOP pour demander l'ouverture du parking jusqu'à 23h00, y compris les dimanches, c'est à dire tous les jours. Suite aux négociations, la Municipalité a pu obtenir cette ouverture. Depuis le 9 mai dernier, le parking du centre COOP est ouvert tous les jours, jusqu'à 23h00, y compris les dimanches. Monsieur le Conseiller municipal précise que le Centre islamique, durant le mois de juin, a payé l'utilisation du parking et que ce n'était pas gratuit. La Municipalité a encore négocié avec la direction de la COOP afin qu'elle sponsorise et soutienne les sociétés locales. Lors de ces négociations, la Municipalité a pu obtenir des billets d'entrée gratuits pour la soirée de loto organisée par l'Abbaye de Prilly et le Lion's Club qui a eu lieu les 3 et 10 juin. Monsieur le Conseiller municipal remercie la direction de la COOP pour leur précieuse collaboration.

Monsieur le Président demande si les communications municipales suscitent des questions ou remarques dans l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Angelo Gironi (PLR) se questionne au sujet du mandat de l'entreprise spécialisée pour le remplacement des 2300 sources lumineuses fluorescentes. Il aimerait savoir pourquoi ce remplacement, par quoi les sources lumineuses vont être remplacées, si c'est de la LED, s'il y a des demandes d'offres et pourquoi ne pas mandater le service technique pour ce travail. Il demande si on ne peut pas attendre que les ampoules arrivent en fin de vie pour les changer. Il pense que si c'est une question économique, il n'y a pas énormément de différence.

Monsieur le Conseiller Maurice Genier (PLR) s'étonne de ce qu'il a entendu sur le parking du centre COOP de Prilly. Pour lui, l'égalité de traitement est importante. La communauté musulmane a fait une demande. Monsieur le Conseiller rappelle que la paroisse Protestante de Prilly-Jouxens a aussi déposé une demande pour obtenir l'ouverture du parking lors des cultes du dimanche matin. Beaucoup de personnes n'habitent pas Prilly et doivent venir en voiture. Finalement, l'ouverture le dimanche matin a pu se faire de manière conjointe avec le café de la Treille, qui avait aussi une dérogation pour que les clients puissent venir au café de la Treille le même jour. Par égalité de traitement, l'information aurait aussi pu être donnée, afin que d'autres communautés religieuses puissent bénéficier de ce parking.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) remercie la Municipalité pour sa transparence dans l'annonce du dépassement budgétaire, qui respecte le contrat qui lui avait été demandé en début de législature, soit d'être un peu plus transparente sur ses annonces.

Madame la Conseillère Johanna Monney (VER) remercie la Municipalité pour la mise en place du marché du mardi. Il s'agit d'une bonne initiative de promouvoir les produits locaux et bio qui sont bénéfiques pour l'environnement. Madame la Conseillère remercie la Municipalité pour tous ces efforts et surtout les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration, notamment pour la mise en place des tables sur la place.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) informe qu'en parallèle au marché bio, prévu mardi à 17h00, la commission Prilly animation organise la venue du cœur des écoles de Prilly qui va chanter entre 17h00 et 18h00 dans la cour du Château. Madame la Conseillère invite les personnes présentes à venir en nombre.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) informe que la Municipalité, depuis la fermeture du parking début octobre 2021, a négocié avec la direction de la COOP afin de trouver une solution.

Au début du printemps, sauf erreur au mois de Mars, la Municipalité a pu obtenir une prolongation d'ouverture du parking jusqu'à 20h00. Cependant, le Centre islamique a contacté la Municipalité le 1^{er} avril 2022, le premier jour du Ramadan, afin de lui expliquer ses besoins, parce que durant le mois de Ramadan, de 21h00 à 23h00, il y a la prière, à laquelle assistent environ 200 fidèles.

Afin de ne pas déranger les habitants du quartier où il y a déjà des problèmes de parage, le Centre islamique a demandé de l'aide à la Municipalité pour trouver une solution avec la COOP. La Municipalité a sollicité la COOP et organisé une rencontre le lendemain, avec la direction de la COP et les représentants du Centre islamique pour leur demander s'il était possible d'ouvrir le parking jusqu'à 23h00. La Municipalité a obtenu l'autorisation de la COOP. A ce jour, Monsieur le Conseiller municipal précise qu'à sa connaissance, la Municipalité n'a reçu aucune demande de la part de la Paroisse concernant leurs besoins de parage, demande qui serait d'ailleurs tout à fait légitime. A fin mai, lors du bilan de l'expérience positif établi avec la direction de la COOP et le Centre islamique, la Municipalité a demandé à la COOP s'il était possible de continuer la collaboration, soit d'ouvrir le parking jusqu'à 23h00, y compris les dimanches. La demande de la Municipalité a été acceptée.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) précise, en ce qui concerne le remplacement des sources lumineuses, qu'au début septembre 2023, il ne sera plus possible de produire ou d'acheter les ampoules fluocompactes, car ces produits ne seront plus autorisés. Il sera nécessaire de trouver d'autres solutions qui passeront surtout par les LED. Cela signifie que pour certains luminaires, il suffira de changer la source lumineuse par une autre, par exemple une ampoule fluocompacte par une ampoule LED. Néanmoins, ce n'est pas toujours possible, il faut parfois changer le luminaire complet et parfois il vaut la peine de se demander si l'on ne veut pas revoir l'éclairage dans son ensemble, avec un concept dans lequel ces nouvelles sources lumineuses serait intégrées. En ce qui concerne les bâtiments communaux et les bâtiments scolaires où il y a beaucoup de sources lumineuses, l'idée est de faire appel à un spécialiste qui puisse conseiller la commune en gardant un maximum des luminaires actuels. Si ce n'est pas possible, il faudra installer de nouveaux luminaires, mais avec le souci de trouver quelque chose d'économique et de durable. Si vraiment la nécessité se faisait sentir, il serait alors nécessaire de changer tout le concept d'éclairage. C'est donc pour cette raison que la Municipalité a mandaté une société experte dans l'éclairage.

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite encore la parole dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à faire passer.

AIT

Monsieur le Conseiller Maurice Genier (PLR) rapporte pour les 2 délégués du Conseil communal de Prilly (Monsieur Olivier Amblet et lui-même).

Lors de la séance du 11 mai 2022 tenue à la salle du Conseil communal de Lausanne à la Palud, présidée par Madame Lydia Masmejan, les décisions suivantes ont été prises :

- Approbation des comptes de l'exercice 2021 à l'unanimité des déléguées et délégués présents. Les charges se montent à CHF 688'303,70 et les revenus à CHF 600'359,80, entraînant un résultat d'exploitation déficitaire de CHF 87'943,90. Le budget prévoyait un résultat équilibré. La perte réalisée en 2021 s'explique principalement par une diminution de la « Redevance d'utilisation du domaine public » suite à la rétrocession accordée aux concessionnaires en raison d'une rentabilisation très partielle de l'usage du domaine public en 2020. Montant au bilan au 31.12.2021 : CHF : 291'029,20. Les comptes ont fait l'objet d'un rapport de la fiduciaire Fidinter SA, ainsi que d'un rapport de la commission de gestion, proposant leur acceptation.
- Approbation du rapport de gestion 2021 à l'unanimité des déléguées et délégués présents. A relever l'augmentation du nombre de courses tant pour le central d'appel de Taxi Services Sàrl (+12,65% par rapport à 2020) que pour les chauffeurs de Taxiphone (+ 2,63%). Pour rappel, les courses en 2020 avaient diminué de plus de 40%. La discussion a porté sur la nouvelle disposition du règlement intercommunal qui impose que les véhicules affectés à un service de taxis n'émettent plus de CO2 avec un délai au 1 juillet 2025. Un Conseiller remarque qu'il y a beaucoup de véhicules hybrides et se demande comment vont faire les petits indépendants. Un autre interroge sur la mise en place de bornes de recharge dans les stations. Il y a peu de bornes sur le domaine public à Lausanne. Monsieur Hildbrand, président du CODIR, rappelle que l'Association n'est pas propriétaire des taxis et ne les exploite pas.

Monsieur Hildbrand a ensuite apporté des informations sur les contrôles, et rappelé que l'Association n'est pas compétente pour qualifier la relation Uber-employeur. La discussion générale a ensuite porté sur les difficultés pour des personnes handicapées d'utiliser les taxis, en particulier avec des enfants, ceci sur la base d'un témoignage d'une déléguée malvoyante. Les chauffeurs n'ont pas accès à tous les endroits. A la gare, très difficile pour des malvoyants, les emplacements de taxis changeant fréquemment avec les travaux. Pour des enfants transportés avec une personne adulte malvoyante par exemple, la responsabilité appartient au chauffeur de prendre en charge ou non. Il a été relevé que le contact des communes avec l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) est important, certaines communes font des subventionnements à l'AVASAD et d'autres pas.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) précise que le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 13 avril 2022, à 20h00, à la Grande salle de Prilly. Après avoir adopté le PV de la séance du 22 septembre 2021, l'assemblée a assermenté les délégués suivants pour Prilly : Mesdames et Messieurs Georges Conne, Yan Giroud et Johanna Monney, ainsi que Blaise Drayer en remplacement de Madame Camille Jeanmonod qui quittera Prilly en août 2022. Madame Anne Bourquin Büchi est assermentée comme membre suppléante au comité de direction.

Madame Valérie Borer, secrétaire, a donné sa démission. Elle sera remplacée par Madame Manuela Kaufmann de Romanel dès le 1^{er} juillet 2022.

Préavis no 1-2022 relatif aux comptes 2021. La Commission de gestion, dans sa séance du 29 mars 2022, a accepté à l'unanimité les comptes de l'ASIGOS pour l'année 2021 présentant un excédent de charges de CHF 3'132'917.44. Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité. Euh. Pardon?

Préavis 2-2022. Rapport de gestion du comité de direction pour l'année 2021. Madame Rebecca Joly remercie la Commission Gestion et Finances pour le travail effectué. Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité.

Préavis 3-2022 visant à l'octroi d'un crédit de CHF 96'600.00 destiné à la prise de mesures urgentes sur le réseau d'eau potable du collège du Grand-Pré et à l'étude d'une solution d'assainissement. Ce préavis fait suite à un contrôle qui a démontré que l'eau est impropre à la consommation. Des mesures urgentes ont dû être mises en place, comme l'interdiction provisoire de consommer de l'eau et le rinçage du système de conduites. Pour répondre à deux questions posées le 13 avril :

1. Des analyses sont faites régulièrement dans tous les collèges à la suite des problèmes survenus.
2. Pour l'instant, il n'y a pas d'autre solution que de faire des rinçages des tuyaux pour enlever les bactéries.

Les conclusions du préavis sont acceptées à la majorité.

Fixation des indemnités des jetons de présence. Les montants proposés pour la législature 2021-2026 sont acceptés à l'unanimité.

Election des membres du bureau pour 2022-2023. Les membres actuels sont réélus à l'unanimité, dont Madame Geneviève Nosedà Guignard et Monsieur Philippe Marolf pour Prilly.

Election des membres de la Commission de gestion et finances pour 2022-2023. Les membres actuels sont réélus à l'unanimité, dont Madame Aurélie Barbey et M. Fabien Deillon pour Prilly.

Collège de Romanel. Monsieur Luigi Mancini relève un problème avec l'achat de terrains et de la parcelle qui pourrait mener à un référendum, ce qui reporterait alors la construction du collège en 2026.

Le prochain conseil intercommunal aura lieu à Romanel le jeudi 29 septembre 2022. La séance est levée à 21h40.

ORPC

La parole n'est pas demandée

POLOQUEST

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) informe que le Conseil intercommunal de la POLOUEST s'est réuni à deux reprises depuis la dernière séance du Conseil communal de Prilly.

Le 30 mars 2022, le conseil intercommunal a voté sur la quotité des membres du Comité de Direction.

Au cours de la législature précédente, l'indemnisation annuelle de la fonction de Président se montait à CHF 14'000.00 par année et à CHF 1'000.00 pour celle de Vice-Président.

Sur proposition du CODIR, il a décidé de porter l'indemnisation du Président du Comité de Direction à CHF 10'000.00 par année et de porter l'indemnisation du Vice-Président du Comité de Direction à CHF 4'000.00 par année.

Cette nouvelle répartition de l'attribution correspond à la volonté de donner un rôle plus important au Vice-président que par le passé.

Le Président du comité de Direction nous a informé que le rapport d'audit a été remis dans le courant du mois de février 2022. Le Comité de Direction envisageait d'associer le Commandant pour établir les mesures correctrices soulignées dans le rapport. Cela n'a pas été possible car le Commandant est actuellement en arrêt maladie comme vous avez pu l'apprendre par la presse. De plus amples informations seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

Lors de sa séance du 11 mai, le conseil intercommunal de la POLOUEST a adopté le rapport de gestion et le rapport des comptes 2021.

Le total des charges de la POLOUEST s'élève à environ 25 millions. La contribution des communes est inférieur d'environ CHF 1'240'000.00 au budget prévu. Prilly se fera rétrocéder de l'argent.

Monsieur Yan Giroud du PS de Prilly a déposé une Interpellation - Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul à la POLOUEST, soit un ensemble de questions liées au traitement des violences domestiques.

Monsieur Fabien Deillon a déposé une réponse écrite. Il a reçu une réponse. Par contre, Madame la Conseillère précise qu'elle n'a pas encore reçu le procès-verbal de la séance et qu'elle communiquera cette réponse à la question lors de son prochain rapport au présent Conseil.

SDIS

Monsieur le Président demande si la parole est encore demandée dans l'assemblée.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) complète ce que la déléguée au Conseil Intercommunal de l'ASIGOS a dit. Ce sont des informations supplémentaires qui sont arrivées entre le Conseil intercommunal du mois d'avril et aujourd'hui. Le projet de construction du collège à Romanel subit un nouveau soubresaut, puisque la Ville de Romanel a déposé un préavis auprès de son Conseil communal pour acheter des terrains en vue d'y construire le collège. Cet achat de terrains a été accepté par le Conseil, mais fait l'objet d'un référendum.

La date pour ce référendum est fixée au 25 septembre 2022 et la population de Romanel se prononcera ce jour-là sur l'achat ou non des parcelles en vue d'y construire un collège. Si d'aventure le préavis devait être refusé devant la population, la Ville de Romanel devrait alors proposer un autre lieu pour la construction du collège. Madame la Conseillère municipale informe par ailleurs, en toute transparence, que son collègue de Romanel, M. Luigi Mancini, qui est en charge des écoles, a démissionné de sa fonction de municipal au 31 décembre 2022. Il y aura donc une nouvelle élection complémentaire à la Municipalité de Romanel qui aura lieu au mois de novembre 2022.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation

Monsieur le Président informe qu'il n'y a pas d'assermentation prévue. Il passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections :

Monsieur le Président précise que le Conseil doit procéder au renouvellement du Bureau du conseil communal pour la période 2022 à 2023, soit la deuxième année de la législature en cours. Comme il est de coutume, Monsieur le Président passera chacun des rôles à pourvoir, fera l'appel à candidats et le Conseil procédera ensuite à l'élection.

a) de la présidente ou du président ;

Monsieur le Président informe que le contrat de législature prévoit que la fonction de président(e) du Conseil pour l'année législative 2022-2023 soit attribuée au PSIG.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) informe que le groupe propose comme président pour l'année législative 2023, Monsieur Vincent Zodogome. Monsieur Zodogome s'est engagé depuis deux ans d'abord comme deuxième vice-président, puis comme premier vice-président. S'il est élu ce soir, Monsieur Zodogome sera très honoré de continuer à s'engager pour la Ville de Prilly et de représenter le Conseil communal. Madame la Conseillère demande à l'assemblée de faire un bon accueil à sa candidature.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Monsieur le Conseiller communal Vincent Zodogome par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

b) de la première vice-présidente ou du premier vice-président ;

Monsieur le Président informe que le contrat de législature prévoit que la fonction de vice-président(e) du Conseil, pour l'année législative 2022-2023 soit attribuée au LCVL.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) informe que le groupe propose M. Louis Rivier comme premier vice-président.

Madame la Conseillère précise que Monsieur Louis Rivier est actuellement deuxième vice-président et elle espère que l'assemblée fera un bon accueil à sa candidature.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Monsieur le Conseiller communal Louis Rivier par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président informe que le contrat de législature prévoit que la fonction de 2^e vice-président(e) du Conseil, pour l'année législative 2022-2023 soit attribuée au PLR.

c) de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président ;

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) informe que le groupe a le plaisir de proposer Madame Aurélie Barbey, jeune femme dynamique, experte comptable de profession, actuellement membre de la COFIN et de l'ASIGOS. Le groupe la remercie et se réjouit de sa postulation en tant que deuxième vice-présidente.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Madame la Conseillère Aurélie Barbey par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

d) de deux scrutatrices ou scrutateurs ;

Monsieur le Président informe que le contrat de législature prévoit que les fonctions de scrutateur(trice) du Conseil, pour l'année législative 2022-2023 soit attribuée pour l'un au PSIG et l'autre au PLR.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez informe que le groupe a le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Omar Khemissa qui a fonctionné comme scrutateur suppléant cette année.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) informe que le groupe a le plaisir de présenter la candidature de Monsieur Georges Borer et le remercie pour son implication sans faille depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Messieurs les Conseillers Omar Khemissa et Georges Borer par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

e) de deux scrutatrices-suppléantes ou scrutateurs-suppléants ;

Monsieur le Président informe que le contrat de législature prévoit que les fonctions de scrutateur suppléant du Conseil, pour l'année législative 2022-2023 soit attribuée pour l'un au VER et l'autre à l'UDC.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) informe que le groupe a le plaisir de proposer la candidature de Monsieur Jean-Jacques Favre.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) informe que groupe a le plaisir de proposer la candidature de Monsieur Sébastien Halouze Lamy.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Messieurs les Conseillers Jean-Jacques Favre et Sébastien Halouze Lamy par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

f) d'un(e) membre à la Commission de gestion.

Monsieur le Président rappelle qu'il faut élire un membre à la Commission de gestion en remplacement de Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard, ceci à partir du 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) informe que le groupe présente Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez comme membre de la Commission de gestion, en remplacement de Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard. Madame Clivaz Luchez est membre du Conseil communal depuis 12 ans. Elle préside le groupe socialiste depuis 10 ans. Elle a déjà une expérience de la Commission de gestion, puisqu'elle en a été la rapporteuse en 2010 et 2011. Cependant, comme Madame Clivaz est membre suppléante de la COFIN, il y a une incompatibilité de mandats. Elle en démissionnera en cas d'élection avec effet au résultat de l'élection. Le groupe socialiste proposera alors une personne en remplacement à la suppléance de la COFIN lors du Conseil de septembre.

Monsieur le Président demande si une autre candidature est proposée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'élire Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président félicite les Conseillères et Conseillers pour leur brillante élection.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis municipal N°08-2022 sollicitant un crédit de CHF 350'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs du bassin versant «Rochelle-Platane»

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Yan Giroud, qui remplace Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président propose d'ouvrir une discussion générale et ensuite de passer en revue chaque point des conclusions. Il constate que la Commission ad hoc propose un amendement au point 1 des conclusions. Il laissera donc le soin à Monsieur le rapporteur remplaçant de la Commission d'intervenir avec ses propositions en temps utile. Monsieur le Président rappelle que la Municipalité ou l'assemblée peut également proposer des amendements. Il rappelle que les votes sur les amendements, ainsi que les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond. Si la discussion n'est pas demandée à l'issue de la lecture d'un point des conclusions, celui-ci sera considéré comme accepté. Dans le cas contraire, le vote sanctionnera après discussion. Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) relève une toute petite erreur de frappe dans le rapport de la Commission. Le nom de la municipale est faux en première page du rapport. Il propose simplement de le corriger au stylo. Monsieur le Conseiller ajoute que le groupe des Verts est très heureux de cette nouvelle installation de séparation des eaux qui permettra de faire une économie financière et les coûts de la STEP, en envoyant moins de volume directement là-bas, sera donc plus écologique.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président clôt la discussion générale et passe à la discussion sur les conclusions.

1. d'octroyer un crédit de CHF 350'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs aux chemins de la Rochelle et du Platane.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Yan Giroud, remplaçant du rapporteur de la Commission pour la lecture de l'amendement.

Lecture de l'amendement

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée sur l'amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement.

Vote : le point 1 amendé des conclusions est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président fait lecture de la conclusion amendée : « d'octroyer un crédit amendé de CHF 335'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs aux chemins de la Rochelle et du Platane.

Monsieur le Président passe au vote sur le point 1 amendé des conclusions.

Vote : le point 1 amendé des conclusions est accepté à l'unanimité.

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur le point 2 des conclusions.

Monsieur le Président précise que le point 2 est réputé comme étant accepté.

3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 11'670.- par année, par le début du compte 3311.000-4600 PGEE (réseaux) – épuration, dès l'année qui suit la fin des travaux ;

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président précise que le point 3 est réputé comme étant accepté.

4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts au compte 3909.000-4600 ;

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président précise que le point 4 est réputé comme étant accepté.

5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président précise que le point 5 est réputé comme étant accepté.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au remplaçant du rapporteur de la Commission
Monsieur le Conseiller Yan Giroud, pour la lecture des conclusions amendées du préavis.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 08-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 335'000.- destiné à la mise en séparatif des collecteurs aux chemins de la Rochelle et du Platane ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 11'670.- par année, par le débit du compte 3311.000-4600 PGEE (réseaux) – épuration, dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêts au compte 3909.000-4600 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre.

Vote : Les conclusions amendées du préavis no 08-2022 sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis municipal N° 09-2022 concernant l'élaboration d'un plan climat communal

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Camille Jeanmonod, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion et demande si la parole est sollicitée au sein de l'assemblée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) précise que le groupe LCVL n'avait pas de représentant dans la Commission. Elle informe que le groupe n'a pas trouvé toutes les réponses dans le rapport de la Commission. Le groupe comprend que le but du préavis vise à engager un chef de projet et à mettre sur pied une assemblée citoyenne.

Politiquement, le groupe LCVL ne doit pas pouvoir s'opposer à un tel projet. Cependant, le groupe s'attendait à recevoir une feuille de route et ce n'est pas le cas. Il s'attendait aussi à valider quelques mesures stratégiques et opérationnelles emblématiques qui auraient pu être mises en œuvre de suite et ce n'est pas le cas non plus. Le groupe s'attendait à ce que le postulat déposé par les Verts le 2 novembre 2020 « Îlots de chaleur, comment les éliminer ? » soient traités par le préavis et ce n'est pas le cas non plus. Pour autant, la canicule sévit depuis une semaine et elle est plus qu'intolérable pour certaines personnes. Au contraire, la Municipalité propose de poursuivre des études, le tout pour un montant d'environ CHF 400'000.00 sur trois ans.

Ce montant permettrait pourtant d'acheter plus de 400 arbres. Un autre groupe est d'avis qu'il n'y a pas le temps pour réfléchir et qu'il serait plutôt le temps d'agir.

Le préavis n'atteint en rien l'objectif de réduire les émissions globales (différence entre émissions à long terme et absorptions), lesquelles se font à travers un plan ambitieux de végétalisation de la ville, qui pourrait se faire à travers un plan ambitieux de végétalisation de la ville ou, par exemple, des mesures concrètes par rapport à la mobilité.

Le Groupe LCVL est en faveur d'un vrai projet concret en faveur du climat à l'échelle locale, mais pas pour poursuivre continuellement des études. Madame la Conseillère revient sur quelques questions qui seraient posées à la Municipalité. Le Canton a élaboré un catalogue de mesures qui n'est pas cité dans le rapport de la Commission, en tout cas à sa lecture. Madame la Conseillère demande quel est le lien que la Municipalité envisage de faire entre le catalogue de mesures du Canton et ce qui pourrait être le catalogue de mesures communal. Elle ajoute que d'autres communes, comme Nyon et Lausanne, ont déjà mis en place les feuilles de route. Madame la Conseillère demande comment faire pour s'inspirer éventuellement de ce qu'ont déjà fait les communes précitées et comment faire pour ne pas réinventer la roue.

En ce qui concerne le poste de chef de projet, Madame la Conseillère demande comment la gouvernance est prévue pour la mise en œuvre du plan climat dans la commune et s'il est prévu que le chef de projet puisse avoir un lien avec les différents dicastères. Madame la Conseillère demande comment la Municipalité a imaginé les choses et si un calendrier de mise en œuvre est prévu pour le projet.

Madame la Conseillère précise encore qu'une aide substantielle pourrait être obtenue du du Canton. Cette aide financière sera octroyée pour les mesures proposées par la CISIP et elle sera aussi octroyée pour la Fabrique. Madame la Conseillère demande si une telle aide existe pour le plan climat et dans l'affirmative, si la Municipalité a déjà entrepris des démarches sur ce point. En ce qui concerne l'assemblée citoyenne, Madame la Conseillère demande de quelle manière les citoyens seront invités à participer à l'assemblée et quelle est la base légale pour la constitution des assemblées citoyennes, d'une manière générale.

Madame la Conseillère demande ce qui se passera si une personne est conviée et qu'elle ne se présente pas. Elle demande si un bureau de l'assemblée citoyenne est prévu, si cette assemblée citoyenne va siéger au Conseil communal et quel en seront les modes de fonctionnement. Madame la Conseillère demande par ailleurs, sachant que tout propriétaire est libre de planter ou bien d'abattre un arbre, pour autant qu'il ne soit pas d'essence majeure, sans autorisation pour les autres cas, quel est l'objectif de recenser tous les arbres de la commune. Madame la Conseillère demande jusqu'où est envisagée la démarche pour que cela réponde à l'objectif recherché, quelle est l'intention de recenser tous les arbres de la commune, cette opération devra-t-elle être recommencée à une période ultérieure et quel est le but de faire un tel inventaire.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée au sein de l'assemblée.

Madame la Conseillère Olivera Gironi (PLR) informe que le groupe PLR salue le Plan climat, mais précise qu'il restera attentif au fonctionnement de l'assemblée citoyenne. Le groupe souhaite être informé régulièrement sur l'avancée des travaux. Il souligne le pouvoir de l'assemblée citoyenne non décisionnel, mais juste de proposition. Le groupe PLR attend de leur part des propositions et non qu'il décide.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a une question à poser au groupe LCVL. Il leur demande s'il est pour ou contre le plan climat.

Il ne comprend pas vraiment quel est son statut, mais les remercie pour les nombreuses questions. Il ajoute que cela l'intéresserait aussi d'avoir les réponses à une partie d'entre elles. Monsieur le Conseiller précise que le groupe VER est très heureux que ce plan se mette enfin en place et qu'il est très satisfait qu'il y ait une participation. Au sein de la Commission, une grande majorité des commissaires étaient pour la mise en place du plan. A l'instar du groupe PLR, Monsieur le Conseiller est satisfait que tout le monde soit disposé à participer et il espère que quelque chose de bien et qui satisfasse tout le monde soit trouvé.

Monsieur le Conseiller Théo Milliez (VER) félicite la Municipalité pour la mise en place de la démarche du Plan Climat, en particulier l'aspect participatif avec la mise en place d'une assemblée citoyenne.

C'est un exercice démocratique qui paraît essentiel pour ce sujet d'importance majeure afin de faire appel à l'intelligence collective issue de la vie réelle des concitoyens, ainsi que pour obtenir l'adhésion nécessaire. Monsieur le Conseiller souligne également le résultat suivant issu du bilan carbone de la commune : 77 % de l'impact sur le climat est issu et a lieu en dehors du territoire prilléran et n'est donc pas directement couvert par les objectifs annoncés dans la première version du plan climat.

Bien qu'il comprenne que le pouvoir d'influence de la commune est plus fort sur les émissions territoriales, il lui semble néanmoins essentiel que Prilly fasse tout son possible pour faire sa part afin de diminuer l'impact climatique en dehors des frontières administratives. Il existe de nombreuses pistes pour avoir un impact positif sur l'impact indirect. Par exemple, à travers la régulation de la publicité qui influence la consommation de biens et de services qui, il le rappelle, est le plus grand poste d'émission avec 35,9 % de l'impact climatique total. Monsieur le Conseiller se réjouit également de la tenue d'une fresque du climat auquel tout le monde pourra participer. Il ajoute qu'il a eu des échos positifs du même exercice qui a eu lieu dans une autre commune vaudoise.

Monsieur le Conseiller réagit sur ce qui a été dit par ses préopinants. Il comprend un certain nombre de questions qui ont été posées et les réponses à ces questions l'intéresseront également. Il ne peut par contre pas adhérer au fait de dire qu'il faut agir et ne pas réfléchir. Il pense au contraire que si l'on réfléchit, l'on pourra mieux agir.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) relève qu'il y a eu un vrai consensus au sein de la Commission pour la mise en œuvre d'actions concrètes et simples qui pourraient être mises en œuvre sans attendre, notamment si elles ont un impact financier qui est mineur. A titre personnel, Madame la Conseillère considère que cela ne s'oppose pas aux études qui devraient être menées pour le plan climat.

Madame la Conseillère Marianne Seppey (LCVL) relève qu'elle a été personnellement très étonnée en recevant ce préavis. Elle n'est pas contre un plan climat, mais elle trouve que le préavis est très mal intitulé. Quand elle parcouru le préavis, elle s'est rendu compte que ce préavis demandait surtout la création d'un nouveau poste. Elle comprend bien que l'on ne réalise pas un plan climat sans autre, mais elle se pose beaucoup de questions. Elle constate que la Municipalité a demandé très souvent la création de nouveaux postes ces dernières années. C'est une remarque qu'elle a déjà faite lors d'une autre Commission. Elle se demande pourquoi on ne solliciterait pas l'aide de bureaux extérieurs à l'administration pour réaliser ces études.

Madame la Conseillère réalise que si elle vote oui au préavis, elle ne vote pas directement pour un plan climat, mais principalement pour l'engagement d'une personne à 60 %. Madame la Conseillère se rappelle ce qui a été dit précédemment par Madame la Conseillère Sylvie Krattinger et ne souhaite pas voter oui, parce qu'elle trouve que le préavis est mal intitulé. Elle précise qu'elle va probablement s'abstenir au vote. Elle conclut néanmoins qu'elle n'est pas contre le plan climat.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) précise que le groupe PSIG soutient le plan climat. Le groupe PSIG avait s'était inquiété de son élaboration en automne 2021 et il est très satisfait de constater que le projet, même s'il n'avance pas vite.

Madame la Conseillère comprend les questions du groupe LCVL. Avec le tournus des commissions, il n'est pas évident de pouvoir poser ses questions quand on ne participe pas aux séances de commission. Madame la Conseillère trouve tout à fait judicieux que ces questions soient posées en plénum et chacun peut ainsi réfléchir aussi aux positions des autres collègues. Madame la Conseillère souhaite également que de nombreux arbres soient plantés, elle aura aussi des questions en fin de Conseil à propos de la piscine de Jolimont. Elle souhaiterait également que des panneaux photovoltaïques soient posés sur les toits de tous les bâtiments communaux et qu'on puisse en faire beaucoup plus et très rapidement sur des maisons qui appartiennent à des propriétaires privés. La mise en place de ces actions n'est pas aisée, sauf si elles sont mineures et n'engageant pas forcément des questions financières importantes ou n'ayons pas un impact sur autre chose qui viendrait ensuite. Il est difficile de prendre ce type de décisions sur l'ensemble territorial en tenant compte des liens avec tout le projet du Palm et de l'Ouest lausannois, en tenant compte aussi de ce que Lausanne a fait, et répondre aux normes confédérales, cantonales, etc.

Madame la Conseillère souhaiterait éviter les études, mais elle est consciente que ce n'est pas possible. Elle invite donc, malgré tout, les membres du Conseil à soutenir le préavis. L'idée d'avoir très régulièrement un retour comme le PLR l'a demandé lui semble par ailleurs être une excellente idée. Une évaluation est prévue à chaque législature, mais Madame la Conseillère pense que des points de situation pourraient être demandés régulièrement.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) relève que le préavis est positif, mais qu'il y a également beaucoup de choses qui sont des mauvaises dépenses. Des études, un logo, une association sont annoncés. Monsieur le Conseiller est plutôt d'avis qu'il faille agir concrètement. Le climat avec le réchauffement ne se discute pas. Tout le monde se rend compte qu'il fait plus chaud. La guerre contre le réchauffement est perdue depuis longtemps. Il faut regarder en avant et non en arrière. Cela signifie qu'il faut prendre des mesures pour s'adapter au climat plus chaud et non pour lutter contre le vent. Il y a bien des choses à faire. Certains envisagent de poser des panneaux solaires dans tous les coins.

Monsieur le Conseiller précise que la production de panneaux solaires aujourd'hui ne suffit plus pour la demande. Il est nécessaire de commander des panneaux qui viennent d'Asie ou de Corée et donc du CO2 pour les transporter. La problématique n'est pas aussi simple que ça. Monsieur le Conseiller rappelle la magnifique place verte et arborée qui existait auparavant devant le collège. Il propose à chacun et chacune de s'y rendre aujourd'hui aux alentours de midi, pour voir la nouvelle place minéralisée, avec des éléments en béton, des gravillons qui bouchent les grilles et où la chaleur reste présente jusqu'à minuit.

Monsieur le Conseiller prend l'exemple aussi du cimetière, où la Municipalité a sollicité des fonds pour creuser une tranchée, afin de descendre de l'eau en séparatif. Si on souhaite œuvrer pour la durabilité, il faudrait plutôt installer une citerne, afin de récupérer l'eau pour arroser les plantes, plutôt que de creuser une fouille qui va consommer du CO2 et qui va ramener de l'eau à la STEP et où cela va aussi coûter quelque chose. Personnellement, Monsieur le Conseiller précise qu'il ne va pas soutenir le préavis, parce que comme certains de ses préopinants, il n'est pas convaincu par le contenu du préavis.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) précise qu'il ne s'attendait pas à autant de questions. Il ne sait pas si c'est dû à la météo actuelle, mais les nouvelles sur le front de la météo ne sont pas tellement rassurantes. On suffoque en Europe, l'Espagne brûle et l'Italie s'assèche. L'urgence climatique devient de plus en plus criante et il faut agir. Les grands axes sont connus. Tout d'abord, les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles. Ensuite, il est nécessaire de végétaliser et arboriser pour limiter au maximum les effets du réchauffement.

Le préavis est là pour élaborer un plan climat, le mettre en place pour pouvoir ensuite avoir des mesures qui vont devoir être mises en œuvre et qu'il va falloir financer. Comme l'a dit Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez, le préavis aurait pu peut-être être établi plus rapidement. Il est vrai qu'il est plus tentant d'annoncer la plantation de centaines d'arbres et le recouvrement des toitures de panneaux photovoltaïques. L'argent prévu à dépenser par le préavis sera concrètement investi dans la lutte contre le réchauffement, mais ce n'est pas si simple. Il ne faut pas croire que la Municipalité n'a rien fait.

Monsieur le Conseiller municipal rappelle que la Commune de Prilly a obtenu tout de même le label Cité de l'énergie Gold. Depuis des années, la Municipalité met en place des subventions, organise des séances d'information et communique auprès du Conseil. En ce qui concerne les subventions, la Municipalité contacte les propriétaires privés pour les inciter à poser des panneaux photovoltaïques sur leur toiture. Tout le monde n'y trouve pas son intérêt et ce sont des démarches qu'il faut mettre en place. Le service des Domaines et Bâtiments y travaille actuellement pour trouver des solutions, notamment avec les services industriels de Lausanne, pour que la Commune ait quelque chose à proposer qui puisse intéresser aussi bien le propriétaire, la gérance, que les locataires, afin que de nombreux panneaux photovoltaïques fleurissent sur les toitures.

Pour l'instant, il s'agit d'élaborer des mesures. Pour élaborer des mesures, la Municipalité aurait pu simplement présenter un préavis avec beaucoup de mesures qui auraient été discutées uniquement au sein du service des Domaines et Bâtiments et de la Municipalité. La Municipalité a choisi de ne pas politiser le réchauffement climatique. Il est nécessaire d'intégrer l'ensemble de la population pour trouver des solutions ensemble. Avec une assemblée citoyenne, on a une représentation de la population prillérane. L'idée est de rassembler des personnes qui aient des caractéristiques très différentes et qui représentent la population en termes d'âge, de sexe, de niveau socio culturel et aussi de sensibilité politique, afin d'avoir vraiment un panel le plus représentatif possible. L'opération n'est pas aisée.

Des courriers vont être adressés à un certain nombre d'habitants et il y aura ensuite une sélection des réponses obtenues afin d'avoir la représentation la plus large possible de la population. La Municipalité aurait pu prévoir une démarche participative pour la population. Malheureusement, les personnes qui répondent à ce genre de démarche sont souvent des personnes qui connaissent le sujet, qui s'y intéressent ou qui viennent pour demander que rien ne se réalise. Il n'y a pas un panel représentatif de la population lors d'une démarche participative. Il y a les voisins qui sont concernés et ceux qui ont des craintes que leur environnement change, des gens qui sont très compétents dans le domaine. Ce n'est pas représentatif pour la Municipalité. L'assemblée citoyenne est vraiment la bonne solution pour avoir une représentation de la population prillérane qui puisse prendre des décisions. Ces décisions ne sont néanmoins pas toujours faciles à prendre. Faire des économies d'énergie, produire des énergies renouvelables a l'air assez logique et simple, mais cela signifie aussi peut-être la suppression ou une diminution de certaines libertés auxquelles chacun s'est habitué. Il s'agit vraiment d'une démarche qui doit se faire ensemble et non pas du haut vers le bas.

En ce qui concerne l'inventaire des arbres. La Commune de Lausanne s'est fixé un objectif en terme de couverture canopée, c'est à dire de couverture ombragée par les arbres et leur feuillage. La Commune de Lausanne s'est fixée un objectif de 30 %. Aujourd'hui, elle se situe aux alentours des 20 %. Cela signifie que la couverture doit être multipliée par 1,5. A partir de là, la Commune peut décider le nombre d'arbres qu'il est nécessaire de planter. Néanmoins, la plantation d'un arbre ne donnera pas d'ombre avant quelques années, il est donc nécessaire de penser à cela également.

La question de l'élagage des arbres a également son importance. Faut-il continuer à tailler les arbres de la même manière que jusqu'à présent, avec une taille esthétique, parce qu'on aime bien des allées bordées par des arbres qui se ressemblent un peu tous ? Ce sont des habitudes qu'il faudra peut-être changer. Il y a aussi toute une démarche de communication qui devra être faite. Il est nécessaire à ce sujet d'avoir un logo qui rappelle le processus entrepris dans le cadre du plan climat et qui permette à la population de mieux comprendre de quelle manière vont se faire les choses.

En ce qui concerne l'inventaire des arbres, il faut savoir que c'est bientôt une obligation cantonale. Ceci a donc été intégré dans le préavis, pour anticiper, probablement à court terme, cette obligation du recensement des arbres dans les communes.

En ce qui concerne la création du nouveau poste, Monsieur le Conseiller municipal précise qu'il s'agit d'un CDD et qu'il ne devrait pas durer éternellement. C'est un montant qui est déjà financé, comme expliqué dans le préavis, avec le centime de taxe supplémentaire qui a été prélevé sur l'électricité. Il faut savoir que toutes ces mesures qui vont être mises en place demandent de la réflexion, des recherches, des contacts, etc, et il y a un travail important entrepris à ce sujet. Si on envisage de poser des bornes de recharge, parce qu'on souhaite que les gens, même s'ils n'ont pas leur garage individuel, puissent posséder un véhicule électrique, il faut prévoir des emplacements. Quelle solution adopter, quel endroit, le nombre de bornes, leur puissance ? On peut installer des bornes qui permettent de recharger très vite ou des bornes qui permettent de recharger sur une nuit. Toutes ces questions demandent des réponses. La Municipalité a besoin de quelqu'un qui puisse entreprendre ces recherches et trouver ces réponses. C'est valable pour les bornes de recharge, mais également pour les arbres, la production photovoltaïque, les économies d'énergie sur les bâtiments, etc.

Monsieur le Conseiller confirme à Monsieur le Conseiller Fabien Deillon que la place minérale est effectivement un îlot de chaleur quand le soleil est au plus fort.

Il ajoute que c'est une place qui a été prévue pour organiser des manifestations. Ce choix a été fait il y a quelques années où la question des îlots de chaleur se posait moins. La situation actuelle a changé, il fait plus chaud et l'arborisation est demandée un peu partout. C'est une bonne chose de procéder ainsi à présent, mais la pensée générale n'était pas tout à fait la même il y a quelques années. On parlait alors de vue gâchée, de la place trop importante que les arbres occupaient dans certains jardins, de l'incidence des déjections d'oiseaux sur les véhicules situés sous les arbres. La Municipalité souhaite mettre un terme aujourd'hui à cette logique.

Monsieur le Conseiller municipal ajoute que l'élaboration du plan climat se terminera quand des solutions auront été trouvées. Ce ne sera pas pour demain et il s'agira probablement d'un travail de longue haleine. Il sera nécessaire de trouver des solutions qui risquent d'occuper deux ou trois législatures. En tous les cas, la Municipalité estime que le présent préavis est un bon moyen de démarrer et d'élaborer le Plan climat et elle invite le Conseil à le soutenir.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) revient, à titre personnel, sur les diverses remarques, sur le fait qu'il faudrait agir vite et qu'il faudrait commencer maintenant à mettre les choses en place. Comme l'a souligné la Municipalité, Monsieur le Conseiller précise que le processus est en cours déjà depuis plusieurs années. Le dossier n'avance pas assez vite. Toutefois, le Plan climat est là pour penser sur le long terme et les deux démarches font du sens ensemble. Il faut savoir ce qui sera réalisé demain et cela ne fait pas partie du préavis présenté. Il est nécessaire de savoir ce qui sera réalisé dans un an, cinq, dix, 20 ans et le préavis est là pour ça. Monsieur le Conseiller imagine que la Municipalité va proposer d'autres préavis prochainement pour les réalisations rapides et urgentes à mettre en place et pour lesquelles elle sait déjà ce qu'il faut faire. Quant au Plan climat, l'idée est plutôt de penser à long terme, à savoir comment feront les enfants pour vivre à Prilly en 2040 ou 2050.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) remercie Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia pour une partie des réponses apportées. Elle l'invite à relire ensuite le procès-verbal de la séance pour revoir les autres questions, notamment les questions financières auxquelles il n'a pas répondu, par exemple. Le but des questions posées est d'avancer dans le projet aussi. Madame la Conseillère précise que le groupe LCVL ne va pas s'opposer au préavis. Chaque personne du groupe votera néanmoins librement. Monsieur le Conseiller municipal a précisé que l'assemblée citoyenne allait prendre des décisions. A ce propos, Madame la Conseillère est sensible à cela. Elle ne sait pas si l'assemblée citoyenne peut vraiment préavisier ou réellement prendre des décisions. Elle pense que cela ne serait pas tout à fait juste.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) répond à Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta que l'assemblée citoyenne va proposer des mesures et la Municipalité jugera si ces mesures peuvent être financées, si elles correspondent aux compétences communales et si ce sont des mesures qui sont dans le cadre. Si c'est le cas, la Municipalité fera le maximum pour suivre les mesures proposées. L'idée de la mise en place de cette assemblée citoyenne est d'avoir un document sur lequel la Municipalité puisse se baser et dans la mesure du possible, suivre les recommandations faites par l'assemblée citoyenne.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Camille Jeanmonod, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions du préavis.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 09-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider la création d'un poste de chargé de projet à 60% en CDD (contrat à durée déterminée) ;
2. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 139'200.- au budget 2022 pour la réalisation des différents mandats nécessaires à l'élaboration du plan climat ;
3. de prélever au fonds Plan climat 9280.107 le montant de CHF 139'200.- en 2022.

Vote : Les conclusions du préavis no 09-2022 sont approuvées par 40 voix pour, 3 contre et 9 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Michaël Dupertuis & Consorts « Quel avenir pour les sociétés locales ? »

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Michaël Dupertuis s'il souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) souhaite tout d'abord un bon et long avenir aux sociétés locales.

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 28 mars 2022 :

Question 1

La Municipalité a-t-elle des alternatives viables au point de vue accès parking pour ses manifestations, ceci avec le soutien des sociétés locales ?

La question des places de parcs est devenue un véritable enjeu global dans les centres villes et les périphéries, en lien avec le réchauffement climatique et la prise de conscience dans le domaine de l'écologie. Les projets de constructions et d'urbanisme à Prilly ont aussi un impact sur les places de parcs. La Municipalité est consciente que certains commerces ainsi que les sociétés locales menant des activités importantes pour la Ville de Prilly, sont impactées par ces développements. Afin de soulager ces dernières et les aider dans leurs activités en lien avec les problèmes de parkings :

- La Municipalité a négocié avec la Coop pour l'ouverture de ses parkings jusqu'au 23h ; cette mesure est en vigueur depuis le 9 mai dernier.
- Pour les lotos et soirées organisées par les sociétés locales, la Municipalité a obtenu des bons d'entrées gratuits au parking de la Coop.
- 2 places véhicules de transport de matériel ainsi que 5 places pour personnes à mobilité réduite devant le Collège du Centre seront réservées durant les grands événements de l'USP dans la Grande salle. Cette prestation publique sera appliquée à tout société ou association locale, sans but lucratif.

Question 2

La Municipalité est-elle prête à inclure les sociétés locales lors des différents projets qui refaçonneraient la vie sociale à Prilly (exemple Pré-Bournoud) ?

La Municipalité tient à préciser qu'elle souhaite collaborer avec l'USP dans le cadre d'autres projets qu'ils soient sociaux, culturels, sportifs ou économiques. C'est la raison pour laquelle, elle a été invitée également à une séance organisée par Prilly animation et la CISIP afin de créer des synergies entre différentes structures associatives, sociétés civiles prilléraines. Une grande fête sera organisée en octobre prochain avec la participation de ces différents milieux. D'autres éventuelles collaborations sur divers projets suivront.

Question 3

La Municipalité peut-elle réfléchir à augmenter ses échanges avec l'USP (Union des sociétés de Prilly) et les sociétés à travers des réunions fréquentes et constructives ? ceci afin de prendre connaissance des problèmes / besoins que celles-ci peuvent rencontrer ?

Comme expliqué dans les deux points précédents, la réponse est oui. Et afin de concrétiser cette collaboration c'est au tour de la Municipalité de demander à l'USP de désigner ses représentant.e.s au sein de la Commission Prilly animation ainsi que de la CISIP.

Question 4

Concernant le futur projet du Pré-Bournoud, les demandes des sociétés peuvent-elles être prises en considération lors de l'élaboration du projet final ?

En ce qui concerne le projet du Pré-Bournoud, l'USP a été invitée aux ateliers participatifs pour la consultation de ce projet d'urbanisme de grande ampleur pour la modernisation et le développement du centre-ville. Les représentant.e.s de l'Association Parents Info Prilly, Pétanque du Lys, L'Abbaye de Prilly, ont participé aux ateliers organisés par le Service de l'urbanisme.

Les demandes des sociétés locales, tout comme celles d'autres acteurs locaux, seront bien évidemment prises en considération dans la mesure des possibilités et de la faisabilité. Le Service de l'urbanisme les invitera aux séances publiques afin de les informer ou consulter sur l'évaluation du projet.

En guise de conclusion, la Municipalité confirme sa volonté de continuer à soutenir le tissu associatif local et rappelle qu'elle le démontre en de multiples occasions. Les sociétés locales bénéficient des infrastructures communales gratuitement ou à un coût qui couvrent à peine les frais d'exploitation. Des soutiens financiers réguliers ou plus spécifiques sont versés aux sociétés. En outre, lors de manifestations, régulièrement le personnel communal est sollicité et les prestations ne sont pas facturées.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Monsieur le Président rappelle que la discussion reste ouverte.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président rappelle, en terme de procédure, qu'il n'est pas obligatoire de la lire les réponses. Par contre, si la Municipalité souhaite le faire, elle en a la possibilité.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Yan Giroud & Consorts « Soutien aux populations précarisées face à l'inflation »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 28 mars 2022.

Question 1

La Municipalité envisage-t-elle des soutiens spécifiques pour les personnes potentiellement en difficulté, afin d'éviter que des situations dramatiques de précarité ne se produisent dans notre commune, contrevenant ainsi à l'article 7 de notre Constitution fédérale relatif à la dignité humaine ?

Réponse : La Municipalité, par le Fonds Crottaz, peut venir en aide à toute demande d'habitant en difficulté. Par ailleurs, elle va proposer au Conseil communal un préavis portant sur une modification du règlement de l'aide individuelle au logement (AIL) afin que les couples sans enfants et les personnes seules puissent avoir accès à ce type d'aide.

Question 2

Existe-t-il un fonds de solidarité communal qui permette d'apporter un soutien ciblé aux personnes et aux familles menacées de glisser en dessous du seuil de pauvreté ?

Oui, le Fonds Crottaz.

Question 3

Si oui, la Municipalité compte-t-elle y recourir ? sinon peut-elle envisager de recourir à d'autres fonds communaux ?

La Municipalité y recourt régulièrement et il n'y a pas d'autres fonds à disposition.

Question 4

Dans l'hypothèse où un soutien ciblé serait envisagé, comment la Municipalité envisage-t-elle de le communiquer aux bénéficiaires potentiels ?

La Municipalité entend apporter un soutien particulier aux titulaires de permis B qui ne peuvent plus recourir au RI sans courir le risque de se voir refuser le renouvellement dudit permis. La démarche n'est pas encore finalisée. Un courrier d'information sera directement envoyé aux 1'776 personnes concernées et figurera aussi sur le site de la commune.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Yan Giroud s'il souhaite s'exprimer.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) remercie la Municipalité pour la réponse à son interpellation concernant le soutien aux populations prillérane précarisées par l'inflation.

Il salue la volonté de venir en aide à tout habitant de la commune se trouvant dans une situation financière difficile, et particulièrement aux personnes titulaires d'un permis B qui risquent un non renouvellement de leur permis en cas de recours au RI. Il salue également la modification du règlement de l'aide individuelle au logement qui ouvrira cette dernière aux couples sans enfant et aux personnes seules. Il y a là un indéniable besoin et c'est une lacune qu'il se réjouit de voir comblée.

Monsieur le Conseiller reste cependant un peu sur sa faim et s'interroge sur quelques points.

Tout d'abord, ce ne sont pas 1'776 personnes qui vivent actuellement une situation de précarité dans la commune. Il rappelle que 40% de la population prillérane possède la carte Caritas, soit plus de 4'900 personnes. Ces 3'000 personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis B, mais néanmoins à risque de glisser sous le seuil de pauvreté, seront-elles également informées personnellement de la possibilité d'obtenir une aide de la commune en cas de nécessité ? Qu'en est-il par exemple des familles monoparentales, des petits indépendants et des personnes qui bénéficient des Prestations complémentaires ou des PC Familles, qui, on le sait, forment les franges les plus précaires de notre société ?

Autre interrogation, le Fonds Crottaz auquel il est fait référence dans la réponse de la Municipalité. Si Monsieur le Conseiller salue aussi l'existence de ce fonds, il déplore son invisibilité.

Sur le site de la Commune par exemple, qui est tout de même la principale source d'information de la population sur les prestations communales, il n'en est fait aucune mention, si ce n'est dans une ligne budgétaire d'un vieux rapport de gestion en PDF. On n'y trouve pas même le règlement de ce fonds. Dès lors, comment les éventuels bénéficiaires de ce fonds de solidarité peuvent y faire appel en cas de besoin ?

Dernière question, comment la Municipalité compte-t-elle en informer les personnes qui pourraient se voir contraintes d'y faire appel ?

Monsieur le Conseiller remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) informe que Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi étant absente, elle répondra lors de la prochaine séance aux questions de Monsieur le Conseiller Yan Giroud.

Monsieur le Président rappelle que la discussion reste ouverte.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Lumia Claramunt « Les parkings des Creuses et des Passiaux seront dorénavant payants. Des horodateurs prochainement installés »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal
du
28 février 2022.

Question 1

À partir de quand ces parkings seront-ils payants ?

A partir de 1^{er} juin 2022.

Question 2

Cette mesure concerne-t-elle aussi les parkings situés sur le sentier de la Fleur-de-Lys, notamment ceux qui sont en zone bleue ?

Non, ces places restent en zone bleue.

Question 3

Cette mesure concerne-t-elle aussi les places de parc en zone bleue le long du chemin des Creuses ?

Non.

Question 4

Quelle est la tarification qui sera appliquée ? Sera-t-il fait une distinction entre :

- La semaine, les samedis, les dimanches et jours fériés
- L'été et l'hiver

Parking des Passiaux

Tarif : CHF 1.-/h, max 9h

Payant de 8h à 20h, 7/7 CHF 1.-/h, gratuit de 12h à 13h30

Parkings de la piscine

Du 1er juin au 30 septembre

De 8h à 20h

Durée maximum 9h

Tarif : CHF 1.-/h, 7 jours sur 7

Du 1er octobre au 30 avril De 8h à 20h, CHF 1.-/h pour les 4 premières heures, puis 20 centimes/h de la 5^{ème} à la 9^{ème} heure.
Samedi, dimanche et jours fériés : gratuit

Question 5

Comment prévoit-on de gérer les clients de la piscine ou des restaurants alentours, les membres et visiteurs du Tennis-Club, du FC Prilly ? Prévoit-on une durée de gratuité ou de réduction pour eux ?

10 places de parcs ont été mises en zone privée, réservée aux utilisateurs du restaurant l'Almara. Il en sera tenu compte lors de la mise à jour du contrat de bail qui lie la commune avec l'exploitant du restaurant.

Il n'y a pas de traitement particulier en faveur des membres et visiteurs du club de Tennis ni du FC Prilly ; s'ils utilisent le parking, ils sont soumis aux mêmes conditions d'utilisation.

Question 6

Les voisins (privés, associations et entreprises) ont-ils été avertis de cette mesure ? Si non, prévoit-on de le faire ?

Des panneaux d'information ont été placés aux entrées des zones concernées pour les utilisateurs.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Lumia Claramunt si elle souhaite s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Philippe Schoff (PLR) précise que c'est lui qui s'exprime, Madame la Conseillère Lumia Claramunt l'ayant représenté un jour ou il était absent pour poser les questions qu'il avait rédigées. Il remercie la Municipalité pour sa réponse qui répond aux interrogations posées. Monsieur le Conseiller comprend que les parkings soient payants. C'est clairement la tendance qui répond aux besoins et aux défis actuels de la société. Il souligne tout de même que la temporalité a été très mal choisie. Imposer le paiement dès le 1^{er} juin, après le démarrage de la saison de la piscine, après ces dernières saisons extrêmement difficiles en raison de la pandémie, la population aurait certainement apprécié que la taxation démarre à la fin de la saison de la piscine avec les tarifs d'hiver. Merci.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) remercie Monsieur le Conseiller Philippe Schroff pour sa remarque. Il précise que la Municipalité a pris la décision à propos des horodateurs au début du mois de janvier. Il relève qu'il s'agit d'une procédure d'une grande ampleur et d'un changement important qui nécessite une collaboration transversale avec des partenaires internes et externes, notamment la police et d'autres partenaires privés dans le domaine technique.

L'installation des horodateurs était prévue au départ pour le 1^{er} mai. En raison des travaux qui ont pris du temps, les horodateurs n'ont pas pu être installés à la date prévue. Finalement, la décision étant prise, les travaux décidés et réalisés, la Municipalité a décidé d'être cohérente par rapport à sa première décision et a décidé de rendre ces horodateurs actifs à partir du 1^{er} juin. La remarque faite par rapport à la saison de la piscine a aussi été discutée et débattue au sein de la Municipalité. Par souci de cohérence, il a été jugé que dans la pratique, rien n'allait changer. Dès lors, la Municipalité a décidé de maintenir et respecter sa décision. Toutes les démarches nécessaires ont été faites. La population a été informée avec les différents moyens de communication publics que la Municipalité possède. A ce jour, il n'y a pas eu beaucoup de réactions, deux ou trois personnes. Monsieur le Conseiller municipal précise encore que pour éviter des éventuels soucis de la part de certains usagers des véhicules, la Municipalité a demandé à la police d'être souple les deux premières semaines du mois de juin, de ne pas distribuer d'amendes, mais de distribuer plutôt des avertissements informatifs. La pratique actuellement est en vigueur et il n'y a pas de réaction. Monsieur le Conseiller municipal précise que la ville de Prilly est quasiment la dernière ville de la région à installer des horodateurs sur ses parkings publics.

Monsieur le Président rappelle que la discussion reste ouverte.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Réponse municipale à la question écrite des Conseillers Arianne Zwahlen et Olivier Amblet « Accueil des réfugié.e.s ukrainien.ne.s à Prilly »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal du 28 mars 2022.

Face à cette crise humanitaire sans précédent en Europe depuis la seconde guerre mondiale, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Préoccupée par la situation humanitaire, la Ville de Prilly souhaite affirmer sa solidarité envers la population ukrainienne. Ainsi la Ville de Prilly peut répondre aux besoins de cette population par différentes mesures existantes, en cours de mise sur pied et aussi de mesures à venir en fonction des éventuels futurs besoins.

Question 1

Envisage-t-elle de collaborer avec l'EVAM et l'OSAR, afin de trouver des logements et des familles d'accueil privés à Prilly, pour assurer des conditions de vie dignes et humaines aux réfugié.e.s ukrainien.ne.s arrivant dans le canton de Vaud ; et, dans l'affirmative, comment compte-t-elle communiquer pour trouver des familles d'accueil à Prilly et/ou des appartements ou maisons vides ?

La Ville de Prilly s'est mise à la disposition de l'EVAM pour centraliser les offres d'hébergement ou de bénévolat. Très peu de personnes se sont adressées à la commune jusqu'ici.

Question 2

Quels sont les moyens que la commune pense adopter afin de faciliter l'intégration de ces personnes ?

Différentes mesures existent et sont accessibles à tout à chacun.

La Ville de Prilly propose de nombreuses activités destinées aux enfants et jeunes. Toutes les activités peuvent accueillir les Ukrainien·nes qui fuient la guerre. Ces activités sont répertoriées et décrites sur les pages internet de la Ville, onglet Vivre à Prilly > Enfance, jeunesse et école.

Pour les autres thématiques, comme scolarisation, recherche d'emploi pour jeunes adultes, soins sanitaires, logement, apprentissage du français, travail, cours de français, et autres, l'EVAM, mandaté par le Canton de Vaud pour porter assistance aux Ukrainiens, met à disposition sur son site internet (www.evam.ch/ukraine) des informations mises à jour très régulièrement.

De manière plus spécifique, la Bibliothèque de la Ville de Prilly travaille à la rédaction d'un petit guide d'accueil en ukrainien et français afin de créer un lien avec leur langue et leur culture d'origine. Le document regroupe plusieurs informations pratiques de la bibliothèque. Il répertorie aussi plusieurs ressources en ukrainien disponibles en ligne gratuitement. On y trouve des outils de communication et d'information, des livres numériques (pour enfants et adultes), des histoires lues, des classiques traduits, etc. Dès que possible, la Bibliothèque de Prilly souhaite mettre à disposition une sélection de livres en ukrainien en collaboration avec la Fondation Bibliomedia.

Question 3

La commune pense-t-elle communiquer des informations sur les meilleures façons d'aider les réfugiés ukrainiens lors de leur arrivée, puis de leur intégration. Si oui, comment ?

La politique d'intégration des réfugiés est de la compétence cantonale. La Task force créée au niveau du conseil d'Etat et de l'EVAM est très préoccupée par la question d'hébergement, de soutien au niveau de la santé. Des cours de langues sont aussi des mesures d'intégration organisées par l'EVAM. Néanmoins, nous précisons qu'à ce jour la commune n'a été très peu sollicitée par la population concernée, tout en sachant que le défi essentiel c'est l'hébergement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Ariane Zwahlen et Monsieur le Conseiller Olivier Amblet s'ils souhaitent s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans l'assemblée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) précise qu'en l'absence de Madame la Conseillère Ariane Zwahlen et d'entente avec Monsieur le Conseiller Olivier Amblet, les groupes VER et PSIG remercient la Municipalité pour sa réponse et pour le travail effectué et l'accepte telle quelle.

Monsieur le Président demande si la parole est demandée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Motions, postulats, interpellations et projets.

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu un sujet sous la forme d'un postulat déposé par Monsieur le Conseiller Olivier Amblet pour le groupe VER et PSIG.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Olivier Amblet s'il souhaite développer le postulat et si le postulat est soutenu par cinq membres du Conseil communal.

C'est le cas.

Postulat de Monsieur le Conseiller Olivier Amblet, pour les Vert.e.s et le PSIG « Une idée, deux idées, que d'idées avec la future boîte à idée de la ville de Prilly ! »

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER)

Postulat déposé par M. Amblet pour les Vert.e.s et le PSIG,
Conseil Communal de Prilly, le 27 juin 2022

Postulat

Une idée, deux idées, que d'idées avec la future boîte à idée de la ville de Prilly !

Une boîte à idée numérique permettrait à tout citoyen de proposer des idées d'amélioration pour la ville de Prilly, et ouvrirait une nouvelle porte de dialogue avec les autorités de ville. Bien gérée, elle pourrait même devenir une plateforme de dialogue avec la population.

Vous connaissez tous le concept de la boîte à idée, la plus simple étant une boîte à chaussure. On s'imagine le fier PDG d'une comédie française présentant fièrement sa dernière trouvaille, une boîte en carton qui prendra bientôt la poussière dans un coin de la cafétéria. Deux ans plus tard, lorsqu'enfin on pense à l'ouvrir, on y trouve un billet proposant de mettre à disposition du dentifrice... Voilà exactement ce dont Prilly n'a pas besoin, à première vue.

Mais l'autre jour, une habitante est venue me parler de tout ce que l'on trouvait de fantastique dans les boîtes à idées mise en place par les communes de la région. Passé mon à priori, j'ai été jeté un coup d'œil. Tout d'abord, sur le site de Renens, j'ai découvert qu'il proposait une simple version digitale dans la section Demain de leur site. Un formulaire où tout-un-chacun peut poster son idée. Nous aimons bien que le site de Renens collecte des idées sur un thème précis. Cela encourage la réflexion citoyenne sur un sujet précis. Dans ce cas le développent durable à Renens. Nous restons toutefois proche d'une boîte à chaussure poussiéreuse, mais digitale.

Je suis ensuite allé voir le site de la ville de Lausanne, appelé participer.lausanne.ch. Là se trouve une approche bien meilleure, très proche des concepts de démocratie participatives. C'est à dire d'impliquer plus les citoyens dans les discussions concernant leur ville. J'y ai trouvé une mine d'inspiration. Le pouvoir pour tout un chacun de proposer une idée, mais aussi de la commenter, de l'améliorer. Et enfin, un outil de communication entre la ville et les citoyens.

En effet, l'idée ne sombre pas au fond d'une boîte poussiéreuse, mais brille de mille feux sur un site internet dernier cri, propulsé par un logiciel sous licence open source et gratuite développé par la ville de Barcelone, et réutilisé partout dans le monde, par exemple à Lausanne.

Lausanne présente sa boîte à idée comme « un moyen simple pour la Ville de Lausanne d'instaurer un dialogue transparent avec sa population, et pour cette dernière de suggérer des idées afin de rendre la Ville plus agréable à vivre. Les idées peuvent concerner un quartier spécifique ou la ville dans son ensemble et éventuellement être en lien avec une intervention des autorités. Une fois déposée chaque idée pourra être discutée en toute transparence par la population lausannoise. La Ville communiquera régulièrement sur le traitement des propositions qui lui sont faites (normalement dans un délai d'un mois), que ce soit pour expliquer les obstacles à leur mise en œuvre, les actions déjà existantes et similaires ou les futures actions qui pourront être entreprises grâce aux idées proposées. Une réponse finale sera faite pour chaque idée déposée. »¹

Une partie importante du concept est que les idées acceptées sont bien définies et que le contrat est clair. Par exemple, les idées peuvent venir de la ville ou des habitants, elles ne doivent pas être à but lucratif, ni liée à un budget. Enfin, la ville se positionne sur chaque idée. Un des aspects les plus importants pour nous est que les idées sont publiées publiquement, et peuvent être soutenue par d'autres citoyens.

Prenons un exemple au hasard. Un ou une habitante de Lausanne a proposé d'avoir une piste de pump track à Ouchy car « il s'agit d'une activité simple et ludique accessible à toute la famille »². Douze personnes ont soutenu cette initiative et cinq ont commentés. Certains commentaires appuient l'idées avec d'autres arguments, et d'autres proposaient des lieux d'installation alternatifs. Finalement, la ville a retenu l'idée parce que le Service des Sports

¹ Source : <https://participer.lausanne.ch/processes/boite-a-idees>, consulté le 12 juin 2022

² Source : <https://participer.lausanne.ch/processes/boite-a-idees/f/52/proposals/210>, consulté le 12 juin 2022

avait un projet similaire. C'est une belle opportunité de vérifier la pertinence d'un projet, et peut être, d'améliorer l'idée.

A l'heure où les élus se plaignent régulièrement de la baisse d'engagement des citoyens dans la politique, où les médias appellent régulièrement à moderniser la participation à la vie politique de notre pays, et où une publication virale sur un réseaux social tend à avoir plus de portée qu'une action politique traditionnelle, cette proposition doit être étudiée sérieusement par la municipalité. Imaginez, si les habitants pouvaient facilement poster leurs idées en lignes, cela créerait de belles opportunités, et ceci quelle que soit notre orientation politique. Imaginez que vous ayez cet outil à disposition pour proposer une solution aux problèmes de parking de tel ou tel quartier, pour planter un arbre, pour ajouter une poubelle quand la rue déborde. C'est un outil moderne, transparent, déjà éprouvé dans de grandes villes telle que Barcelone, ou Lausanne. Cela offre plus de transparence et des opportunités pour tous les citoyens de devenir force de proposition.

Ne cachons pas nos idées, permettons aux habitants de les exprimer à la lumière et de les cultiver, tout en encourageant le dialogue avec les instances politiques.

C'est pourquoi, nous vous recommandons de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude.

En vous remerciant de votre attention,

~~Pour le groupe des Vert.e.s~~ : Olivier Amblet et consorts pour les Vert.e.s et le PSIG

Prilly, le 27 juin 2022

The block contains several handwritten signatures in blue ink. From top to bottom, the signatures are: a large stylized signature, a signature that appears to be 'B. Dreyer', a signature that appears to be 'Alexandre Luchet', a signature that appears to be 'Théo Miltiez', a signature that appears to be 'J. Moneg', a signature that appears to be 'Nolwen FAVÉ', and a signature that appears to be 'J. Moneg'.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) se demande pourquoi la Municipalité n'y a pas pensé plus tôt. Il ajoute que la Municipalité se réjouit de l'étudier afin de voir jusqu'où aller sans créer une boîte magique qui pourrait déborder. Il s'agit sans doute de bonnes idées, mais il faudra aussi choisir à un moment donné.

Il ne sera pas possible de réaliser tous les vœux de ceux qui vont poster leurs intentions. Monsieur le Syndic propose, afin d'éviter un long débat, que le postulat soit renvoyé à la Municipalité pour traitement.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le postulat.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) relève qu'il s'agit d'une bonne idée, mais il préférerait que le citoyen qu'on soit encouragé à utiliser ses droits civiques. Il ajoute que ce qui est décrit ressemble beaucoup à la pétition que n'importe qui peut déposer dans n'importe quelle commune avec une seule et unique signature, soit-elle électronique.

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) attire l'attention de la Municipalité sur la boîte à idées qui ne devrait pas être seulement numérique. Il est nécessaire de penser aussi aux gens qui n'ont pas Internet ou qui ne sont pas habitués à l'utiliser. Madame la Conseillère ajoute qu'elle connaît un certain nombre de personnes, même en-dessous de 50 ans, qui n'ont pas de moyens informatiques. Il serait utile de songer à installer également une boîte physique à l'entrée du bâtiment communal.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) précise qu'une idée doit être bonne pour qu'elle soit utile. Il ajoute avoir parcouru le site de la Commune de Lausanne. C'est intéressant, il y a des idées bonnes et moins bonnes. Ce qui le surprend, c'est le taux de participation pour une ville comme Lausanne de 120'000 habitants. Il a constaté 6 réactions sur l'idée de la journée sans voiture ou 36 personnes qui suivent cette idée. Monsieur le Conseiller estime que c'est peu et que c'est dommage, parce que cela mériterait un intérêt plus marqué. Il faut donc examiner si la boîte à idées est une bonne idée ou si, comme le proposait Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, l'usage des outils déjà en vigueur, en les promouvant peut être un peu mieux ou différemment, serait suffisant. Monsieur le Conseiller ajoute que ce genre d'outil nécessite également des ressources derrière pour traiter et pour gérer. Dans ce contexte-là, il ne sait pas si cela a été fait, mais il serait bien de demander aux communes qui ont déjà ces outils ce que cela représente. Il est nécessaire qu'il y ait un bon échange et que cela soit fait professionnellement et avec les ressources nécessaires. Monsieur le Conseiller conclut que le groupe PLR ne va pas s'opposer à un renvoi à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) juge la remarque de la pétition de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon très juste. Monsieur le Conseiller souligne la différence par rapport à la pétition ou à une boîte à idées comme la Commune de Renens où l'idée est glissée et elle disparaît ensuite. Le but est bien que d'autres citoyens puissent participer à cette idée, comme c'est le cas pour une pétition que l'on fait signer. Monsieur le Conseiller fait remarquer que la pétition est plus souvent là pour faire bloquer les choses et non les débloquent. C'est son avis personnel. Dans la boîte à idées, c'est finalement la Municipalité ou la Ville, dans le cas de Lausanne donc, qui propose une plateforme pour que les citoyens puissent entrer en communication. Ce sont donc des gens qui ne se connaissent probablement pas à la base et c'est simplement un moyen plus digital. Monsieur le Conseiller apprécie la possibilité de pouvoir donner son avis et ensuite de pouvoir développer une idée, ce qui n'est pas le cas de la pétition. Monsieur le Conseiller ajoute que c'est n'est effectivement pas, comme le dit le titre, l'idée du siècle, mais c'est quand même une bonne idée et ça encourage la participation. En ce qui concerne les frais engendrés, Monsieur le Conseiller précise que son idée était basée sur la base d'un logiciel libre et open source. L'acquisition du logiciel est gratuite, ce n'est évidemment pas le cas pour le faire tourner. C'est pour cette raison que le postulat est proposé, comme une demande d'explorer l'idée et de revenir avec une proposition et non pas comme une motion d'ordre qui imposerait la mise en place de la boîte à idées.

Monsieur le Conseiller conclut qu'il s'agit simplement d'une demande d'examiner cette idée que les postulants trouvent très intéressante.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur le renvoi du postulat à la Municipalité.

Vote : le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Questions et divers

Monsieur le Président précise que le Bureau n'a pas reçu de question écrites.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) demande à la Municipalité, en attendant l'entrée en force du Plan climat, s'il est quand même possible d'arboriser davantage le terrain de la piscine et éventuellement la place de jeux de Jolimont, parce qu'il y a très peu d'arbres, surtout pour les enfants qui jouent par les fortes chaleurs actuelles.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) relaie deux questions qui viennent de citoyens qui bordent la route de Cossonay et qui étaient présents à la séance du BHNS. Une des personnes souhaiterait savoir à qui s'adresser lorsqu'il y a des problématiques pour circuler sur la route de Cossonay en lien avec les travaux du BHNS, à savoir quelles personnes de la commune pourraient répondre aux questions des citoyens en ce qui concerne le trafic sur la route de Cossonay.

L'autre question concerne la sortie du garage de la Migrolino. Il y a régulièrement des accidents sur cette sortie. Actuellement, c'est un cédez le passage. Serait-il envisageable d'installer une signalisation stop ? Madame la Conseillère remercie la Municipalité d'étudier cette question.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) demande à la Municipalité si elle a envisagé de solliciter une offre à PubliBike pour créer un arrêt à la piscine de Prilly. Ceci permettrait de rejoindre la piscine en vélo, plutôt qu'en voiture.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) répond à Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez que dans le Plan climat, il y a l'ambition d'avoir non seulement un inventaire des arbres, mais ensuite un Plan canopée. Le but est de calibrer où la plantation d'arbres est la plus pertinente sur le territoire et de quelle manière il faut l'envisager.

Madame la Conseillère municipale ajoute que le nouvel architecte-paysagiste du service des travaux, que le Conseil a permis d'engager avec le budget 2022, a été débuté le 1^{er} mai et qu'il a notamment pour mission de gérer des projets d'espaces verts de la commune, mais aussi de réfléchir à l'entretien actuel et futur, ainsi qu'à l'arborisation. Madame la Conseillère propose de lui transmettre la demande de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et voir dans quelle temporalité il est possible de le faire, sachant que de toute façon, ce n'est pas la bonne saison pour planter des arbres.

En ce qui concerne la question de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta concernant le BHNS, Madame la Conseillère municipale précise que, comme cela a été dit lors de la séance d'information, la commune a ouvert un site internet spécialement dédié au chantier : <https://bhns-ouest-lausannois.ch>. Sur ce site internet figure un formulaire de contact qui met directement en lien avec le chef de projet de la section correspondante. Cela peut aussi servir aux prillérans qui voudraient aller à Crissier. En général, c'est le chef de projet qui répond. Madame la Conseillère municipale en profite pour promouvoir le site Internet qui est très régulièrement mise à jour par le chef de projet, Monsieur Weber, qui met le plus possible d'informations extrêmement concrètes et pratiques sur l'avancée du chantier, la fermeture de routes, etc.

Madame la Conseillère municipale informe que la sortie de la Migrolino va être complètement refaite. Dans le cadre du projet BHNS notamment, il ne sera plus possible de traverser, parce qu'il y aura un bus en double sens et enfin un bus en site propre sur la partie sur la sortie de la Migrolino. Il ne sera pas possible de traverser la double voie du bus. Il y aura une sortie dans un seul sens. Madame la Conseillère municipale pense que ce n'est pas pertinent d'installer un stop avant les travaux, surtout si les travaux sur la portion en question commencent à la fin de l'été.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) répond à Monsieur le Conseiller Olivier Amblet concernant l'installation d'une station PubliBike à la piscine. Monsieur le Conseiller municipal précise que la Municipalité y a pensé et qu'elle a essayé de prévoir cette installation pour cette année. Malheureusement, les délais de commande sont tels que cela devient compliqué pour PubliBike. La Municipalité cherche des solutions pour faciliter l'accès à la piscine depuis le centre de Prilly. Elle constate que beaucoup de gens viennent en voiture avec les chaleurs actuelles. Le parking de la piscine n'est pas illimité et il y a vite des tensions qui se créent. La Municipalité prend bonne note de la question posée.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Contre-appel

Monsieur le Président précise qu'après un rapide comptage, l'assistance semble être la même qu'en début de séance. Il remercie l'assemblée et lève la séance. Il donne rendez-vous aux membres du Conseil le lundi 27 juin à 20h00, au même endroit.

20 juin 2022 – Heure : 22h34